

sur la plupart des grands établissements de Terre-Neuve. De 1946 à 1949, on a fait la répartition des salariés, hommes et femmes, d'après le nombre d'heures de travail contribuées durant la semaine du relevé; en 1950, les employés à traitement et à salaire de chaque sexe ont été répartis selon leur gain de la semaine.

Les chiffres de 1949 (tableaux 9 et 10) portent sur tous les employés qui figuraient aux listes de paye des grandes manufactures durant la semaine de relevé, sauf les ouvriers à domicile, les commis-voyageurs, les gardiens et les femmes de peine; les chiffres de 1950 portent sur toutes les catégories, sauf les ouvriers à domicile. Sont exclus les propriétaires et les associés des établissements, les retraités, le personnel des bureaux de vente organisés en services séparés et les employés en congé sans salaire durant toute la semaine de relevé. Le gain déclaré est le gain brut avant les déductions relatives à l'impôt, à l'assurance-chômage, etc.; il comprend le gain touché pour le travail à l'heure, à la pièce ou à commission, les gratifications régulières, le salaire pour travail supplémentaire et les paiements aux personnes en congé avec salaire durant la semaine de relevé. Les heures comprennent le temps discontinu, le temps continu et le temps supplémentaire ainsi que les heures d'absence avec salaire durant la semaine de relevé.

Les tableaux 9 et 10 indiquent la moyenne des heures de travail et le gain moyen des employés à traitement et à salaire (hommes et femmes), par province et selon l'industrie. Durant la période observée, le gain a une tendance uniforme à la hausse surtout par suite du relèvement des salaires et des indemnités de vie chère. D'autres facteurs qui influent sur le niveau des salaires sont: le genre et l'importance de l'industrie manufacturière, la proportion de travailleuses, la diversité des occupations, les variations de l'activité suivant les saisons, le marché et d'autres conditions, la proportion de travailleurs à temps réduit, à temps discontinu et d'emploi intermittent, la somme de travail supplémentaire, les absences et la rotation de la main-d'œuvre au cours de la semaine du relevé. Il y a aussi certaines variations selon la situation de l'établissement dans des régions où le niveau général des salaires tend à être supérieur ou inférieur à la moyenne. Les variations provinciales sont étroitement apparentées à la répartition des travailleurs par industrie dans les différentes régions. Le niveau des salaires varie aussi suivant le genre et l'importance de l'établissement, les qualités exigées du personnel administratif et professionnel très bien rémunéré, le nombre de bureaux principaux, l'organisation des services de distribution, etc.

Le tableau 11 indique la proportion de femmes chez les employés à traitement et à salaire et le rapport entre leur gain et celui des hommes. Les traitements et salaires des femmes sont généralement inférieurs à ceux des hommes non seulement à cause de l'écart des salaires dû au sexe et de la différence dans les occupations, mais aussi parce que les heures de travail chez les femmes sont souvent moins nombreuses, le travail à temps discontinu et les absences sont plus fréquents que chez les hommes et les femmes sont en moyenne plus jeunes et moins expérimentées.

Le tableau 12 établit en résumé la répartition des salariés selon le sexe et les heures de travail durant la dernière semaine d'octobre 1949. Les variations par province se rattachent à la répartition industrielle des travailleurs, à des différences quant à la semaine normale de travail et à des variations saisonnières et à la somme de travail à temps discontinu, à temps réduit et à temps supplémentaire. Le tableau 13, qui donne la répartition des employés à traitement et à salaire selon leur gain durant la dernière semaine d'octobre 1950, fournit des renseignements sur les éléments des moyennes générales de gain, en indiquant dans quelle mesure les gains exceptionnellement élevés ou exceptionnellement bas influent sur les chiffres généraux.